

A l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

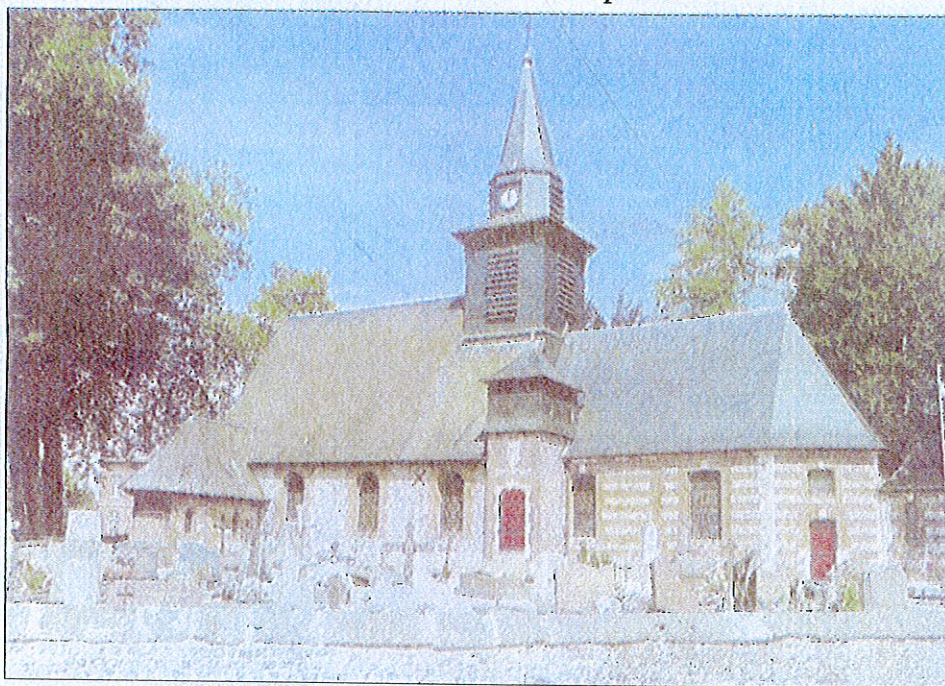
Le canton de Buchy recèle encore quelques cimetières traditionnels se trouvant autour de l'église, comme celui de Bois-Héroult. Il a aussi une autre particularité : il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

« Nous souhaitons protéger notre cimetière, tout en continuant à le faire vivre », souligne Edouard de Lamaze, maire de Bois-Héroult. La protection passe par le fait que le lieu est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Et de préciser : « Nous avons encore des tombes de la fin du XVIIIe siècle dans le cimetière. Ce sont principalement celles des prêtres de Bois-Héroult ».

« Nous avons établi un règlement intérieur afin de contrôler ce qui se passe dans le cimetière. Nous y précisons quels types de tombes sont acceptées : en granit, de couleur pâle. Enfin, celles qui ont un revêtement traditionnel ».

« Nous ne sommes pas dissuasifs au niveau des prix ». Le coût d'une concession est de 30 euros pour une personne pour 30 ans, 120 euros pour deux places pendant 30 ans, 200 euros pour 2 places pendant 50 ans, et 900 euros pour deux places pour une perpétuité. « Nous avons beaucoup hésité à supprimer la perpétuité car cela peut poser parfois des problèmes. Mais une partie ne peut pas être relevée : le calvaire et les vieilles tombes ». Selon le maire, une à deux tombes centenaires sont abandonnées par an.

Justement, c'est autour du calvaire que les demandes sont les plus nombreuses. « A cet endroit, nous donnons la priorité aux fa-



La particularité du cimetière est d'être inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

milles anciennes ».

Nous avons une chance, celle d'avoir un cimetière encore autour de l'église. « Mais si nous voulons respecter la tradition, il nous faudra enlever la gravelle et remettre intégralement le cimetière en pelouse ».

Un agrandissement à l'arrière de l'actuel cimetière est mis en place afin que l'endroit ne devienne pas trop étroit. « Nous avons aménagé ce lieu afin de nous per-

mettre d'avoir une marge de manœuvre satisfaisante. A nouveau, nous avons voulu conserver le principe du cimetière autour de l'église ».

Et l'avenir ?

« Parmi les grandes réformes du cimetière, il faudra prendre en compte la pratique de l'incinération et proposer un endroit où les familles pourront conserver les urnes funéraires. Notre prochain

gros investissement sera la mise en place d'un columbarium ».

La commune fait son possible pour que le cimetière soit le plus propre possible. « Il se situe au milieu d'arbres. Les gens sont sensibles à la propreté du cimetière quand ils viennent se recueillir. Par contre nous rencontrons un problème : les gens qui mettent des arbustes qui prennent progressivement de l'ampleur ».

Thierry Chion



Un problème récurrent dans les cimetières : la végétation plantée par les familles, en principe réglementée quant à sa hauteur...

À BUCHY

Ce n'est pas la place qui manque



S'il est difficile de l'étendre, le cimetière de Buchy doit néanmoins trouver de la place par la reprise des concessions

Relever les tombes abandonnées pour récupérer les emplacements n'est pas une démarche aisée, comme le confirme Patrick Chauvet, maire de Buchy : « Les procédures ont été engagées par mes prédécesseurs. c'est une démarche longue. »

Ainsi, dans le cimetière de Buchy, environ 120 tombes ont été concernées par le relevé de concession.

« Nous les enlevons en fonction du besoin de place. Il y a deux ou trois ans, nous en avons enlevé une

quarantaine. À court terme, nous n'avons pas de préoccupation en matière de place. » Cette solution est préférée à d'autres car il n'est pas facile d'étendre le cimetière de Buchy « de plus, il faut que cela soit prévu dans les documents d'urbanisme ».

Par contre, pour être inhumé à Buchy, il faut répondre à certaines questions : être Bucheois ou de famille de Bucheois. Cette dernière caractéristique reste soumise à certaines conditions.